



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 57/2023/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

Avenant au contrat de maintenance

Cybersecura
3 avenue du 8 mai 1945
38130 Echirolles

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, le contrat de service avec la société Cybersecura située au 3 avenue du 8 mai 1945 38130 Echirolles et représentée son gérant David Rozier, pour une durée de quatre ans du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 inclus.

Le coût annuel du contrat de support sur notre solution d'OIDC et la solution Greebone pour l'année 2023 est fixé à 4590 € HT, soit 5508 € (cinq mille cinq cent huit euro) TTC et sera revalorisé de 2 % par an pour les années suivantes.

De signer le contrat de support annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF

**Par délégation du Conseil Municipal,
le Maire**